

Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales Commune à Conseil général - législature 2021 – 2026

Commune de Lully

Séance du 20 avril 2021 à 18h30

Lieu Grande salle de ToboKenza

1. Accueil

Les citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales, ainsi que les conseillers municipaux élus le 7 mars 2021, ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillers municipaux élus sont mises à la dispositions de Madame la Préfète.

Il est constaté que les élections du 7 mars 2021 n'ont donné lieu à aucun recours.

Madame la Préfète, Andrea Arn, préside les opérations, elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle déclare la séance ouverte.

2. Désignation d'un/une secrétaire de séance

Elle désigne comme secrétaire provisoire : Mme / M. Nicole Juber Tissot

3. Désignation de deux scrutateurs/trices de séance

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme / M. Mathilde Benonnet

Mme / M. Tribault Licot

4. Appel

Il est procédé à l'appel.

5. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chacun/une solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés : 51 dont la liste est jointe au PV.

6. Assermentation des membres de la Municipalité

Madame la Préfète félicite les conseillers/ères municipaux/ales pour leur élection, puis, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus/es aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de la dite loi.

Municipales / municipaux : Mme/M. Marc Genton
Mme/M. Mark Winges
Mme/M. Eric Ponda
Mme/M. Jean-François Rubdh
Mme/M. Chloé Bérarda

A l'appel de son nom, chaque municipal/e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

7. Assermentation du/de la Syndic/que

A l'appel de son nom, le Syndic/la Syndique solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Syndic/que : Mme/M. Mark Winges

8. Election du/de la Président/e du Conseil

En préambule, Madame la Préfète donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la Loi sur les communes concernant le mode du scrutin. Elle rappelle que le/la Président/e est élu/e pour un an. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/
~~non~~

Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu/e : Mme / M. Vincent Orlaboz par voix / tacitement

9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Madame la Préfète rappelle que le/la secrétaire du Conseil est élu/e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi/e en dehors du Conseil. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/
~~non~~

Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient..... voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient..... voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient..... voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient..... voix

Est élu/e : Mme / M. Nicole Julie Tiasot par voix / tacitement

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 LC entre le/la président/e et le/la secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Madame la Préfète remercie l'assemble et se retire après avoir remis la présidence au nouveau/ à la nouvelle président/e du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.



La Préfète :

Le/la Secrétaire provisoire :

Annexe : liste des membres

CONSEIL GENERAL DE LULLY

Liste des membres

Séance du 20 avril 2021

Législature 2021-2026

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1. ABETEL Eric | 27. LIVET Yvette |
| 2. AFFOLTER Eric | 28. LORI REYMOND Corinne |
| 3. BESSONNET Mathilde | 29. MAEDER Béatrice |
| 4. BIRARDA Alain | 30. MARONI Plinio |
| 5. BIRCHARD Michael | 31. MICHEL Nathalie |
| 6. BLANC Thierry | 32. MUTSCHLER Léo |
| 7. BOLAY Vincent | 33. MUTSCHLER Valérie |
| 8. BOURGEOIS BÄR Christine | 34. NICOD Vincent |
| 9. BRIAND Caroline | 35. PASCHE Elias |
| 10. CHABLOZ Edith | 36. PASCHE Olivier |
| 11. CHABLOZ Vincent | 37. RONDOT Corentin |
| 12. COUCET Fabien | 38. RONDOT Guillaume |
| 13. COUCET Laure | 39. RONDOT Viviane |
| 14. CUENOD Jean-François | 40. RUBIN Delphine |
| 15. DUPUIS Sylviane | 41. RUBIN Marianne |
| 16. GFELLER Antoinette | 42. RUCH Thierry |
| 17. GFELLER Nicolas | 43. SAVIOZ GERMAIN Corinne |
| 18. GRUBER Stéphane | 44. SCHWARTZ Benedickt |
| 19. HARTMANN Philippe | 45. TASEV Emile |
| 20. HARTMANN Sébastien | 46. TASEV Michaël |
| 21. HUMPERT Martin | 47. UDRY Olivier |
| 22. ISOZ Philippe | 48. VIQUERAT Laurent |
| 23. KUERT Werner | 49. VIRNOT Ingrid |
| 24. LERESCHE François | 50. WALKER Christine |
| 25. LIVET Jérôme | 51. WINGES Anne-Lise |
| 26. LIVET Thibaut | |

Procès-verbal de la séance du 20 avril 2021

La séance du Conseil général se poursuit, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz qui remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui a accordée.

M. Chabloz profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier Mme Andréa Arn, Préfète, et son adjointe Mme Valérie Faine pour leur disponibilité et leur efficacité. Au nom des autorités communales, M. Mark Wings remet à Mme Arn un présent printanier à l'occasion de son départ à la retraite.

M. Chabloz passe ensuite aux élections statutaires.

Elections statutaires

Election du Vice-président

M. Chabloz demande à M. Fabien Coucet, actuel Vice-président, s'il souhaite continuer son mandat. M. Coucet répond par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Fabien COUCET est élu Vice-président tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2022.

Election des scrutateurs

M. Chabloz informe l'assemblée que Mme Viviane Rondot et M. Claude Prior sont les scrutateurs sortants. Il demande à Mme Rondot si elle souhaite se représenter, ce qu'elle confirme. M. Prior n'est pas présent ce soir et ne souhaite pas continuer ce mandat.

M. Chabloz demande s'il y a une candidature. M. Werner KUERT, actuel scrutateur suppléant, informe de son intérêt.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme Viviane RONDOT et M. Werner KUERT sont élus scrutateurs, tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2022.

Election des scrutateurs suppléants

M. Chabloz informe l'assemblée que les scrutateurs suppléants actuels sont MM. Werner Kuert et Sébastien Hartmann. M. Kuert vient d'être élu scrutateur. A la question de M. Chabloz, M. Hartmann confirme son intérêt.

M. Chabloz demande s'il y a une autre candidature. La candidature de M. Michael Birchard est proposée. M. Birchard confirme son intérêt pour le poste.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

MM. Sébastien HARTMANN et Michael BIRCHARD sont élus scrutateurs suppléants, tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2022.

Commission de gestion

M. Chabloz rappelle que traditionnellement, le membre rapporteur de la commission de gestion se retire à la fin de l'année. Il s'agit de Mme Arlette Perret, qui quittera la commission de gestion fin juin. M. Plinio Maroni deviendra rapporteur, MM. Nicolas Gfeller et Michaël Tasev seront membres. Ils confirment tous trois leur intérêt.

M. Chabloz indique qu'il faut élire deux membres suppléants. La candidature de Mme Ingrid Virnot est proposée, ainsi que celle de M. Thierry Blanc. Ils acceptent chacun le mandat.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

La commission de gestion, composée de M. Plinio MARONI, membre rapporteur, de MM. Nicolas GFELLER et Michaël TASEV, membres, de Mme Ingrid VIRNOT et de M. Thierry BLANC, membres suppléants, est élue tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2022.

Commission des finances

M. Chabloz indique que MM. Eric Abetel, Jérôme Livet et Thierry Ruch sont les membres actuels de la commission des finances. Tous les trois confirment leur intérêt pour ce poste.

M. Benedikt Schwartz est le membre suppléant actuel de la commission des finances. Il confirme son souhait de poursuivre ce mandat.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

La commission des finances, composée de MM. Eric ABETEL, Jérôme LIVET, Thierry Ruch, membres, et de M. Benedikt SCHWARTZ, membre suppléant, est élue tacitement, pour la législature, jusqu'au 30 juin 2026.

Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales

M. Chabloz signale que la commission de recours est composée actuellement de MM. Alain Birarda, Benedikt Schwartz et Laurent Viquerat, membres. Chaque membre confirme son intérêt pour ce poste.

M. Vincent Bolay, membre suppléant, est lui aussi d'accord de continuer son mandat.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

La commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, composée de MM. Alain BIRARDA, Benedikt SCHWARTZ, Laurent VIQUERAT, membres, et M. Vincent BOLAY, suppléant, est élue tacitement, pour la législature, jusqu'au 30 juin 2026.

Election des délégués au Conseil intercommunal de l'AIEB

M. Chabloz indique que les délégués actuels au Conseil intercommunal de l'AIEB sont MM. Philippe Isoz, Olivier Pasche, Laurent Viquerat et Vincent Chabloz. Tous les quatre souhaitent poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

MM. Vincent CHABLOZ, Philippe ISOZ, Olivier PASCHE et Laurent VIQUERAT sont élus tacitement délégués au Conseil intercommunal de l'AIEB, pour la législature, jusqu'au 30 juin 2026.

Election des délégués pour le conseil intercommunal de l'ASIME

M. Chabloz indique que M. Emile Tasev est le délégué actuel au Conseil intercommunal de l'ASIME. M. Tasev confirme qu'il est d'accord de continuer ce mandat.

Mme Danielle Coppex, actuelle déléguée suppléante, n'est pas présente. M. Chabloz demande s'il y a une personne intéressée par ce poste.

La candidature de M. Léo Mutschler est proposée. M. Mutschler confirme son accord.

M. Emile TASEV est élu délégué, M. Léo MUTSCHLER est élu délégué suppléant pour le Conseil intercommunal de l'ASIME, pour la législature, jusqu'au 30 juin 2026.

Le Président remercie l'assemblée pour sa présence nombreuse à cette cérémonie d'assermentation du Conseil général de Lully. Il rappelle que la dernière séance de la législature 2016-2021 aura lieu le 28 juin 2021. Il invite les membres de l'assemblée qui n'ont pas été assermentés lors de la législature précédente et qui souhaitent participer à la séance du 28 juin à le contacter afin qu'ils puissent être assermentés en début de séance.

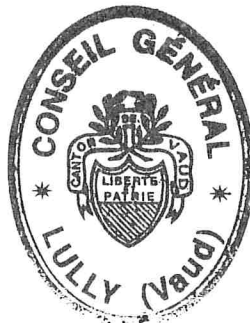
La première séance de la législature 2021-2026 aura lieu le 4 octobre 2021.

M. Chabloz souhaite à chacune et chacun un bon retour dans son foyer et clôt la séance à 19h20.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Nicole JUFER TISSOT

Lu et approuvé le : 8 juillet 2021